

**Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale de Corse (DRJSCS)**

Compte-rendu des travaux de la CHAL du 29 janvier 2019

BOP 177 Bilan 2018 et perspectives 2019

Comité Régional Habitat et Hébergement du 12 février 2019

CHAL du 29 janvier 2019

Ordre du jour

- Suivi des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées -PDALHPD (**reporté**)
- Présentation du plan quinquennal pour le logement et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022 - (Plan Logement d'abord)
- Présentation par la Collectivité de Corse du compte-rendu d'activité 2017 des Fonds Solidarité Logement

Le plan Logement d'abord - Un constat et une ambition

Il s'agit d'une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans domicile stable.

**Le sans-abrisme est persistant, malgré l'augmentation importante du nombre de places d'hébergement, notamment d'urgence.
Les dispositifs sont saturés de façon croissante par manque de sorties et engorgement du système.**

L'ambition est de résoudre les impasses de la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri et réduire les tensions sur les dispositifs.

Les objectifs du plan

Développer des solutions pérennes de retour au logement et investir dans le développement de l'offre de logements abordables

Fluidifier les parcours (urgence, mise à l'abri) en orientant plus rapidement et durablement les personnes vers un logement adapté ou ordinaire et en assurant un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire

Endiguer la création de places en hébergement d'urgence et réduire à terme le parc existant, en le recentrant sur sa mission de réponse immédiate et inconditionnelle à la détresse sociale

Adapter l'accompagnement social pour l'accès et le maintien dans le logement

5 priorités - 16 axes et près de 60 mesures

Priorité 1 : Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans domicile

Priorité 2 : Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées

Priorité 3 : Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement

Priorité 4 : Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle

Priorité 5 : Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du logement d'abord

La déclinaison du plan en Corse : les objectifs

- ➔ **Objectif d'attributions de logements sociaux en faveur des personnes hébergées : 41 en 2018**
Réalisé : 23 logements attribués (17 en 2A, 6 en 2B)

- ➔ **Objectif cible de création en 2018 de 66 places d'intermédiation locative**
Réalisé : 24 nouvelles places ouvertes (16 en 2A, 8 en 2B)

- ➔ **Objectif cible de création de 43 places de maisons relais sur la période 2018-2022 dont 14 en résidences accueil**
En Corse-du-Sud, l'ouverture de la première maison-relais de 26 places est prévue à Ajaccio en 2020
En Haute-Corse, 37 places existantes et prévision de création de 3 nouvelles places en 2019 et 33 en 2020

L'intermédiation locative (IML) en Corse **les chiffres au 31 décembre 2018**

IML classique Capacité totale : 143 places
(81 en Corse-du-Sud et 62 en Haute-Corse)

Expérimentation « Una Casa Prima » : 31 places
(16 en Corse du Sud et 15 en Haute-Corse)

La déclinaison du plan en Corse : les problématiques

Le trop faible financement des nouvelles places d'intermédiation locative (2200 € par an et par place) par rapport aux loyers pratiqués dans l'île

Une très forte tension sur le territoire et un manque de logements de petite taille T1-T2 alors que les personnes à reloger sont des familles monoparentales avec des moyens limités ou souvent isolées.

Une difficulté à capter des logements dans le parc privé (importance de l'activité saisonnière, poids des résidences secondaires, logements trop chers, prix du foncier)

Une difficulté à capter des logements dans le parc social (peu d'offres par rapport aux demandes)

Une réticence des bailleurs sociaux ou privés à accueillir des publics souvent marginalisés

La déclinaison du plan en Corse : une évolution nécessaire

Le développement du logement adapté doit être l'occasion de revisiter le projet d'établissement des CHRS et d'accompagner les associations gestionnaires pour proposer des solutions de logement adapté en collectif, ou en diffus, en vue de construire un parcours d'insertion et d'accès au logement.

Si le logement est un objectif central de l'accompagnement, il doit être pensé dans un projet d'insertion professionnelle construit avec la personne.

Synthèse régionale de l'activité 2017 des Fonds Solidarité Logement

Depuis la mise en place de la Collectivité de Corse, un fonds financier unique mais toujours :

- deux dénominations différentes - Fonds Solidarité Logement (FSL) en Corse-du-Sud et Fonds Unique pour le logement (FUL) en Haute-Corse,
- deux règlements intérieurs,
- des modalités d'intervention différentes.

Synthèse régionale de l'activité 2017 des Fonds Solidarité Logement

Détermination de l'attribution des aides :

Corse-du-Sud : sur la base d'un plafond mensuel de référence

Haute-Corse : sur la base d'un quotient familial (ressources du foyer divisé par le nombre de parts)

Nature des aides :

- Accès au logement : dépôt de garantie, premier loyer, frais agence, ouverture compteurs

- Maintien dans le logement : impayés de loyer, eau, électricité, gaz

- Sous forme de subventions ou de prêts à taux zéro

Synthèse régionale de l'activité 2017 des Fonds Solidarité Logement

Montant des aides par demande et par foyer :

Corse-du-Sud : 2 500 € à la fois en prêt et en subvention, ou uniquement sous forme de prêt

2 000 € sous forme de subvention

**Haute-Corse : entre 2 000 € et 3 000 € au titre de l'accès au logement
entre 1 500 € et 2 250 € au titre du maintien dans le logement**

Principaux postes budgétaires : impayés de loyer et d'énergie

Synthèse régionale de l'activité 2017 des Fonds Solidarité Logement

Nombre total de ménages aidés et montant total des aides accordées

	Nombre de ménages demandeurs	Nombre de ménages aidés	% des ménages aidés	Montant des aides individuelles accordées (prêts et subventions)	Frais de gestion CAF	Total 2017
Corse-du-Sud	886	769	87%	599 800 €	36 912 €	636 714 €
Haute-Corse	1015	832	82%	369 191 €	47 550 €	416 741 €
Total 2017	1901	1601	85%	968 991 €	84 462 €	1 053 455 €

Synthèse régionale de l'activité 2017 des Fonds Solidarité Logement

Détail par dispositif et par département des aides allouées

	Corse-du-Sud			Haute-Corse	
	Nombre d'aides	Montant		Nombre d'aides	Montant
Accès au logement	415	235 032 €	Accès au logement	374	148 496 €
			Energie	249	109 461 €
Maintien dans le logement	769	364 770 €	Eau	145	35 101 €
			Maintien dans le logement	64	76 133 €
Total 2017	1184	599 802 €		832	369 191 €

Synthèse régionale de l'activité 2017 des Fonds Solidarité Logement

Autres mesures :

**Accompagnement Social lié au Logement (ASLL) dans le cadre de la
prévention des expulsions locatives**

Corse-du Sud : 23 mesures (10 Ajaccio et CAPA, 13 Extrême Sud)

Haute-Corse : 43 mesures

Lutte contre la précarité énergétique

**Mesures d'accompagnement en Economie Budgétaire (AEB) et
mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) :**

116 ménages accompagnés en 2017

BOP 177 – Bilan 2018 et Perspectives 2019

Le BOP 177 est centré sur la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées.

Sa finalité est de permettre l'accès au logement tout en garantissant une réponse aux situations d'urgence qui soit la plus adaptée aux besoins.

3 actions

1- Action 11 : Prévention de l'exclusion - Aide sociale de l'Etat

2- Action 12 : Veille sociale, hébergement d'urgence et en CHRS, logement adapté (action concentrant la quasi totalité des crédits du BOP - 99% en 2018)

3- Action 14 : Financement d'actions liées à l'ingénierie, l'animation et l'expérimentation d'outils

BOP 177 – Bilan 2018

2018 – Changement de paradigme

- Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022 qui fixe des objectifs nationaux en terme de prise en charge directement dans le logement
- Pérennisation des places d'urgence qui ne sont plus une simple mise à l'abri mais également une première approche vers la réinsertion sociale
- Diminution de la dotation allouée aux CHRS

BOP 177 – Bilan 2018

Diminution de la dotation régionale limitative des CHRS

Comme au niveau national, la Corse a été impactée par une baisse de 3,5 %, en raison de l'application de tarifs plafonds et dans une démarche de maîtrise de coûts et de rationalisation des moyens.
L'économie à réaliser a été de 86 241 €.

Risque de fragilisation des associations gestionnaires de petite taille et de fermeture de places

BOP 177 – Bilan 2018

**Création de 24 nouvelles places d'intermédiation locative (IML)
(16 en Corse-du-Sud et 8 en Haute-Corse)**

mais difficultés de déclinaison du plan logement d'abord et de développement de l'offre de logement adapté (trop faible financement des nouvelles places, manque de logements de petite taille,...)

Absence de marge de manœuvre financière récurrente

Annonce ministérielle de financement de mesures nouvelles uniquement sur le logement adapté (IML ou maisons relais) au détriment d'autres dispositifs (ex : demande de professionnalisation de la maraude par l'embauche d'un travailleur social en Corse-du-Sud).

BOP 177 – Dotations 2018 et 2019

	Dotation 2018		Dotation 2019
Financement du parc pérenne (veille sociale, hébergement d'urgence, logement adapté)	2 251 718 €	Financement du parc pérenne (veille sociale, hébergement d'urgence, logement adapté)	2 251 718 €
Financement des 24 places IML ouvertes en 2018 (au prorata temporis)	16 318 €	Financement en année pleine des 24 places IML ouvertes en 2018	52 800 €
		Allocation logement temporaire (crédits complémentaires)	4 978 €
Dotation des CHRS	2 739 108 €	Dotation des CHRS	2 730 174 €
Total	5 007 144 €		5 039 670 €

En 2019 :

Maintien du financement du parc pérenne

Financement en année pleine des 24 places IML ouvertes en 2018

Diminution de la dotation des CHRS de 8 934 € (-0,32%) par rapport à 2018

BOP 177 – Perspectives 2019

Poursuite de la déclinaison du plan logement d'abord (2019-2020)
- Prévision de création de nouvelles places d'intermédiation locative (+30 en Corse-du-Sud) et de maisons relais (+36 en Haute-Corse)
- Ouverture en 2020 de la première maison relais de Corse-du-Sud (26 places)

Compte-tenu de la diminution de la dotation des CHRS et de l'incertitude pour les années à venir, réorientation nécessaire des établissements vers le développement d'activités d'accompagnement et vers une offre de logement adapté.

Passage en Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Nécessité de pérennisation du dispositif « Una Casa Prima » de 31 places avec cofinancement BOP 177 et ARS
(inquiétude sur la mobilisation en 2019 de crédits ARS et impossibilité de transformation de ces places en appartements de coordination thérapeutique)

Merci pour votre attention
